PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CONFÉRENCE

À QUI APPARTIENNENT LES ENFANTS ? LE DROIT AU CONTRÔLE PARENTAL EN DROIT CONSTITUTIONNEL AMÉRICAIN

21 décembre 2017
Salle 315 du Centre Assas (Université Panthéon-Assas) 92 rue d'Assas 75006 Paris

INSCRIPTION PAR MAIL OBLIGATOIRE POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES À L'UNIVERSITÉ. - PLUS D'INFOS ASSAS-UNIVERSITE.FR

Les enfants 'appartiennent'-ils à leurs parents ou à l' État ? À qui revient le contrôle du destin de l' enfant? Quand est-il opportun que l'État interfère avec le rôle des parents ?

L'Allemagne a rendu illégale l' école à la maison alors qu'aux États-Unis, elle est un phénomène courant et continue de croître rapidement. Aux États-Unis, l' école à la maison est farouchement protégée par une culture américaine libertaire et par un certain nombre d' arrêts de la Cour Suprême. Mais jusqu' où cette protection devrait-elle aller ? Où la limite devrait-elle être fixée entre ce qui relève du contrôle des parents et là où l' État peut, et dans certains cas, devrait intervenir ? Par exemple, est-ce que l' État peut, et devrait, dicter le contenu de l'école à la maison ? En tant qu' individus, les enfants ont-ils un droit à une éducation et dans l' affirmative, ce droit devrait-il faire état des limites à imposer aux droits parentaux quant à la façon dont ils peuvent déterminer la nature et l' étendue de l' éducation de leurs enfants ?
Cette conférence examine les contours de ce droit au contrôle des parents en droit constitutionnel américain, particulièrement en ce qu'il a trait à l' éducation.

Une conférence de Dr. Zalman Rothschild (Faculté de droit de l'Université d'Harvard), organisée par le CERSA

(Law & Humanities) et modérée par Géraldine Gadbin-George.
La conference sera en anglais et filmée.

Who Owns Children? The Right to Parental Control Under American Constitutional Law
Does the state or do parents "own" children? Which gets to control the child's destiny? When is it appropriate for the state to interfere with parenting? Germany has made homeschooling illegal, but in America, homeschooling is prevalent and continues to grow rapidly. Homeschooling is fiercely protected in America thanks to America's libertarian culture and a number of Supreme Court cases. But how far should this protection reach? Where should the line be drawn between what parents get to control and where the state can, and in some cases, should step in? Can and should the state, for example, dictate the content of homeschooling education? Do children as individuals have a right to an education and if so how should this right inform the boundaries of parental rights in determining the type and extent of their children's education?
This lecture examines the contours of the right to parental control, especially as it relates to education, under American constitutional law.

A conference by Dr. Zalman Rothschild (Harvard Law School), organised by the CERSA (Law & Humanities) and moderated by Géraldine Gadbin-George.
The conference will be in English and it will be filmed.

L'affiche


Law & Humanities (CERSA) présente
À QUI APPARTIENNENT LES ENFANTS ?
LE DROIT AU CONTRÔLE PARENTAL EN DROIT CONSTITUTIONNEL AMÉRICAIN
Une conférence* par Dr. Zalman Rothschild
de la Faculté de droit de l'Université d'Harvard
Modérée par Géraldine Gadbin-George (Université Panthéon-Assas)
Jeudi 21 Décembre 2017
17h30 - 19h30
Université Panthéon-Assas
Centre Assas - salle 315
*en anglais et filmée
E-mail : law&humanities@u-paris2.fr
Twitter : @LawHumanities
Facebook : /LawHumanitiesAssase
CERSA
LAW & HUMANITIES
INTERDISCIPLINARY STUDIES IN POLITICAL SCIENCE, ECONOMICS AND CULTURE
UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS
Pôle Langues